

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de prêt de matériel entre la commune de Sausset les Pins et Ensues la Redonne dans le cadre de la fête du vélo 2026

N°2026-56

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire

Considérant que chaque année, la Fête du Vélo est organisée successivement sur les différentes communes de la Côte Bleue ;

Considérant que, cette année, la Fête du Vélo se déroulera le 26 avril 2026 sur la commune de Sausset-les-Pins ;

Considérant que la commune de Sausset-les-Pins a sollicité la ville d'Ensues-la-Redonne pour le prêt de trente (30) barrières ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des communes de faciliter l'organisation de cette manifestation et d'assurer la mise à disposition du matériel nécessaire ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de prêt de matériel entre la mairie d'Ensues la Redonne (commune prêteuse) et Sausset les Pins (commune emprunteuse).

Article 2 : Que Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Trésorier Payeur.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 10 avril 2026





CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL

Entre les soussignés :

La commune d'Ensuès-la-Redonne, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité,

Ci-après dénommée « la commune prêteuse »,

ET

La commune de Sausset-les-Pins, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité,

Ci-après dénommée « la commune emprunteuse »,

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de matériel entre la commune d'Ensuès-la-Redonne et la commune de Sausset-les-Pins dans le cadre de l'organisation de la **Fête du Vélo de la Côte Bleue**.

Article 2 – Description du matériel prêté

La commune d'Ensuès-la-Redonne met à disposition de la commune de Sausset-les-Pins le matériel suivant :

- 30 barrières

Article 3 – Durée du prêt

Le prêt de matériel est consenti pour la période suivante :

- Date de mise à disposition : semaine du 20 avril
- Date de restitution : semaine du 27 avril

Toute prolongation devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

Article 4 – Modalités de mise à disposition et de restitution

Le matériel sera retiré par la commune emprunteuse aux services techniques de la commune prêteuse.

La restitution s'effectuera dans les mêmes conditions.

Le transport du matériel est à la charge de la commune emprunteuse.

Article 5 – Utilisation du matériel

La commune emprunteuse s'engage à utiliser le matériel exclusivement dans le cadre de la Fête du Vélo de la Côte Bleue.

Elle s'engage à en faire un usage conforme à sa destination et à en assurer la bonne conservation.

Article 6 – Responsabilité

La commune emprunteuse est responsable du matériel pendant toute la durée du prêt.

En cas de dégradation, perte ou vol, elle s'engage à réparer ou remplacer le matériel à l'identique.

Article 7 – Assurance

La commune emprunteuse certifie être couverte par une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'utilisation du matériel prêté.

Article 8 – État du matériel

Un état du matériel pourra être réalisé lors de la remise et de la restitution.

Toute dégradation constatée fera l'objet d'un accord entre les parties quant aux modalités de réparation ou de remplacement.

Article 9 – Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux,

À Ensues la Redonne, Le 10/04/2026

Pour la commune d'Ensues-la-Redonne

Nom : ILLAC Michel

Fonction : Maire

Signature :



Pour la commune de Sausset-les-Pins

Nom :

Fonction :

Signature :